



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traite d'amitié, d'entente et de coopération entre la France et l'Arménie

Question écrite n° 2338

Texte de la question

M. François Rochebloine demande à M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale de bien vouloir lui préciser s'il entend soumettre prochainement au vote du Parlement la ratification du traité d'amitié, d'entente et de coopération signé le 12 mars 1993 entre la République Française et la République d'Arménie.

Texte de la réponse

La ratification du traité d'amitié, d'entente et de coopération signé le 12 mars 1993 entre la République française et la République d'Arménie, devrait être inscrite à l'ordre du jour de la session d'automne de l'Assemblée nationale, après la discussion du projet de loi de finances pour 1994.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2338

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : relations avec l'assemblée nationale

Ministère attributaire : relations avec l'assemblée nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1625

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3241